

Appel à Manifestation d'Intérêt

**pour le développement de l'offre
de produits de pêche française sur le
marché de la Marée Libre-Service**

2021

–

Critères d'éligibilité et de sélection

Date de publication : 23 septembre 2021

Table des matières

I. Présentation de France Filière Pêche.....	3
II. Objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.....	3
III. Contexte du marché des produits de la mer en préemballé	3
IV. Enjeux pour la filière pêche française	4
V. Projets éligibles à l'Appel à Manifestation d'Intérêt	4
VI. Accompagnement de France Filière Pêche	5
VII. Durée du projet.....	5
VIII. Porteurs éligibles.....	5
IX. Modalités	6

I. Présentation de France Filière Pêche

France Filière Pêche est l'association à vocation interprofessionnelle qui réunit tous les maillons de la filière pêche française (pêcheurs, mareyeurs, grossistes, enseignes et poissonneries).

Ses missions s'articulent autour de quatre piliers : accompagnement de la recherche scientifique, transfert aux entreprises, structuration de la filière et valorisation.

A travers la marque collective PAVILLON FRANCE, l'association s'engage pour mieux faire connaître au grand public les spécificités, les bonnes pratiques et la qualité de la pêche française.

Véritable repère pour le consommateur, la marque porte des engagements d'origine, de qualité, de traçabilité et de soutien à toute la filière.

II. Objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

A travers cet Appel à Manifestation d'Intérêt, France Filière Pêche souhaite promouvoir un ou plusieurs projets permettant d'augmenter la part des produits de la pêche française dans l'offre libre-service du rayon marée des enseignes de distribution française.

III. Contexte du marché des produits de la mer en préemballé

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans le cadre du Groupe de travail (GT) « Libre-service » lancé en mai 2021 par l'association France Filière Pêche.

Depuis quelques années, les ventes de produits de la pêche frais en préemballé ont augmenté, souvent au détriment des ventes au rayon traditionnel des super/hypermarchés (+15 000 tonnes en moyenne depuis mars 2020¹).

Cette tendance s'est accentuée depuis mars 2020, avec la pandémie de COVID qui a bouleversé l'organisation des maillons de la filière pêche française et les habitudes de consommation des Français : commande en ligne, achat de produits frais et locaux, méfiance vis-à-vis des rayons traditionnels, surveillance plus accrue de leur budget, baisse d'image des produits aquatiques...

Cependant, malgré cette explosion des achats de produits aquatiques en frais préemballé, la part des produits issus de la pêche française dans ces offres « libre-service » reste assez faible, laissant le marché dominé par des espèces d'élevage ou d'importation (saumon, cabillaud, crevettes, etc.)

¹ Source Kantar.

Les raisons de cette faible représentation des produits de la pêche française sont multiples : variabilité de la disponibilité des espèces de pêche française, délai des prévisions d'apport, volumes insuffisants et manque de régularité des approvisionnements pour répondre aux besoins des enseignes, hétérogénéité des produits fournis, habitudes de consommation limitées à quelques espèces, contraintes logistiques et structurelles des entreprises de transformation...

IV. Enjeux pour la filière pêche française

Face à ces problématiques, les enjeux sont multiples :

- Augmenter la visibilité de l'offre de pêche française sur le marché porteur du libre-service.
- Répondre aux attentes des consommateurs vis-à-vis des produits de la mer : des produits simples, faciles à cuisiner, sans arêtes, à prix abordables, dont la provenance est clairement identifiée, sains, écoconçus, permettant notamment d'encourager la consommation auprès de la cible « jeunes » (18 – 35 ans) à travers une offre attractive.
- Valoriser des espèces de pêche française sous-consommées, ou peu adaptées à la vente au banc marée et diversifier la consommation des Français essentiellement concentrées sur des espèces d'importation et d'élevage (saumon, dos de cabillaud, crevettes, moules, etc.).
- Proposer une offre de pêche française présente toute l'année auprès du consommateur en mettant à profit l'importante diversité d'espèces débarquées.
- Améliorer la compétitivité des entreprises en investissant sur des créneaux porteurs représentant de nouveaux relais de croissance.
- Capitaliser sur le savoir-faire et l'expertise des maillons intermédiaires de la filière pêche française, à faire valoir tout au long du processus de commercialisation.

V. Projets éligibles à l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Les projets devront permettre de répondre à l'ensemble de ces enjeux en apportant des solutions réalisables à court terme pour améliorer la visibilité des produits de la pêche française dans les offres libre-service.

Les projets éligibles pourront prendre plusieurs formes :

- Un produit et/ou une gamme de produits suffisamment aboutis pour être lancé sur le marché rapidement. Le produit final devra répondre aux exigences du règlement d'usage de la marque collective PAVILLON FRANCE et intégrer son logo dans sa charte graphique.
- Un concept d'innovation produit abouti, dont la réalisation technique reste à mettre en œuvre.

- Un concept de nouveau service et / ou de nouvelles manières d’acheter ou consommer des produits de la pêche française.

VI. Accompagnement de France Filière Pêche

L’association interviendra auprès des lauréats selon 3 modalités possibles :

- Soutien technique : l’équipe France Filière Pêche se tiendra à disposition des lauréats pour toute question technique et pourra les mettre en relation avec des experts techniques si besoin.
- Soutien marketing / communication/ commercial : une aide pourra être apportée dans le cadre de développement de packaging (réalisation graphique, fourniture de visuels, maquette numérique, etc.). Les impressions pour la production finale seront à la charge des lauréats. L’association pourra également intervenir sur les sujets de communication, en s’appuyant notamment sur son réseau d’agences.
Un accompagnement dans la théâtralisation et l’animation de l’offre commerciale en points de vente pourra être apporté dans le cadre du lancement d’un marché-test (ex : développement d’outils de PLV, de mise en scène et d’implantation de l’offre : bacs, séparateurs, etc.).
- Soutien lié au financement : un accompagnement dans la recherche de financement (ex : France Relance, FEAMP, CCI, etc.) pourra être proposé, à la demande des porteurs de projets. Une participation financière pour la réalisation de tests techniques (tests de vieillissement, validation de la DLC, etc.) pourra être envisagée.

VII. Durée du projet

Les candidats disposeront d’un délai de 4 mois, entre l’annonce de la sélection de leur candidature et la présentation des résultats de leur travaux.

VIII. Porteurs éligibles

- Acteurs de la filière pêche française (ex : armement dont les navires battent pavillon français, entreprise de mareyage implantée en France, enseigne de distribution, etc.) proposant des produits issus de la pêche française correspondant aux standards demandés dans le règlement d’usage de la marque collective PAVILLON FRANCE.
- Acteurs du monde de la communication, du développement de tendances et de concepts, cabinets de conseils etc.
- Centres techniques, pôles de compétitivité, etc.

Une entreprise peut se présenter seule ou avec d'autres entreprises représentatives de maillons de la filière pêche française. Les sociétés peuvent également s'associer avec des laboratoires de recherche et des centres techniques si nécessaire.

Les modalités des partenariats et des collaborations prévues pour mener à bien le projet déposé doivent être clairement indiquées et explicitées dans les dossiers de candidature.

IX. Modalités

✓ Calendrier

Date d'ouverture de cet Appel à Manifestation d'Intérêt : 23/09

Date limite de dépôt des candidatures : 29/10

Les dossiers devront être envoyés, par voie électronique ou postale :

- par voie électronique, à l'adresse : pavillonfrance@francefilierepeche.fr
- par voie postale, à l'adresse :

FRANCE FILIERE PECHE
A l'attention de Flavie AYMAR
11, rue Saint-Georges,
75009 Paris

Les dossiers de candidature seront étudiés sur la période de novembre.

L'annonce du ou des projets retenus sera faite courant décembre 2021.

✓ Sélection des projets

La sélection des projets sera faite par les membres du Conseil d'Administration de France Filière Pêche.

✓ Clause de confidentialité

Les membres du jury sont soumis à une stricte obligation de respect de la confidentialité sur l'ensemble des candidatures et des projets qui seront déposés dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

✓ Critères de sélection

Les projets seront notés selon les critères suivants :

- Adéquation du projet avec les objectifs et enjeux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et des thématiques détaillées.
- Pertinence et compétence du porteur et choix des partenaires au regard des objectifs du projet.
- Intérêt pour la filière

✓ Contacts

Pour tout complément d'information, contactez-nous par email à l'adresse

pavillonfrance@francefilierepeche.fr

ou par téléphone au 01 85 08 30 19